

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

JEUDI 27 AVRIL 2023 A 18H00

ORDRE DU JOUR

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

- Rapport de gestion et rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil d'administration, rapports des commissaires aux comptes, approbation des comptes annuels individuels et consolidés de l'exercice 2022 – Quitus aux administrateurs
- Affectation du résultat
- Approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions réglementées
- Renouvellement du mandat d'un administrateur
- Ratification de la nomination d'un censeur
- Nomination d'un réviseur coopératif titulaire
- Nomination d'un réviseur coopératif suppléant
- Fixation de l'enveloppe des indemnités compensatrices
- Consultation sur l'enveloppe globale des rémunérations et indemnités de toutes natures versées aux dirigeants et catégories de personnel visées à l'article L511-71 du Code monétaire et financier
- Etat du capital au 31 décembre 2022
- Pouvoirs pour les formalités

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire

- Modifications apportées aux articles des statuts de la société
- Adoption des statuts modifiés
- Pouvoirs pour les formalités

EXPOSE DES MOTIFS

Au cours de cette Assemblée générale ordinaire, il vous est proposé :

- d'approuver les comptes annuels individuels et consolidés de l'exercice 2022, les rapports des organes de gestion et de contrôle
- d'accepter la proposition d'affectation du résultat
- d'approuver le rapport sur les conventions réglementées
- de renouveler le mandat d'un administrateur
- de ratifier la nomination d'un censeur
- de nommer un réviseur coopératif titulaire
- de nommer un réviseur coopératif suppléant
- de fixer le montant de l'enveloppe globale des indemnités compensatrices versées aux administrateurs
- d'émettre un avis sur l'enveloppe globale des rémunérations et indemnités versées aux dirigeants et à certaines catégories de personnel
- de constater le montant du capital social au 31 décembre 2022
- de donner pouvoirs en vue d'accomplir les formalités et publicités

Dans sa partie extraordinaire, il vous est proposé :

- de modifier les statuts et d'adopter les statuts modifiés
- de donner pouvoirs en vue d'accomplir les formalités et publicités